



PAC assure les formations des écrivain-e-s public-que-s.

Une [formation de base](#) permet d'acquérir les compétences pour exercer la fonction d'écrivain-e public-que.

Des formations continuées accessibles aux écrivain-e-s public-que-s sont mises en place afin de leur permettre d'enrichir et d'approfondir leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles.

Afin de diversifier le champ d'activités des écrivain-e-s public-que-s, des [formations spécifiques](#) sont également proposées.